Organisme Specialisé de la C.E.P.G.L

Société Internationale d'Electricité des Pays des Grands Lacs

SINELAC

Rapport Annuel

2023

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERE 2
PRESENTATION DE LA SINELAC 3
SIGLES ET ABREVIATIONS 5
INTRODUCTION 6
01 1983 - 2023, QUARANTES ANNEES DE COOPERATION ET DE CONSOLIDATION 8
LA SINELAC 9
Organigramme 10
02 - 2023: ANNEE DES GRANDES REALISATIONS POUR DES GRANDS RENDEMENTS 12
EXPOSE DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL 2023 13
I. Assemblée Générale 14
II. Conseil d'Administration 15
III. College des Commissaires aux Comptes 17
IV. Comité de Direction 17
V. Reunion et Visite 17
03 - EPLOITATION ET GESTION DE LA SINELAC 18
PRODUCTION ET DISTRIBUTION 19
I. Production de l'énergie 19
II. Répartition énergétique 21
III. Répartition de l'énergie Réactive Consommée ou fournie 21
IV. Etat Général des équipements et hydrologie 22
V. Les Perturbations 23
1. Déclenchements par protection 24
2. Ecroulement du REI au Poste MURURU II 24
MAINTENANCES DES EQUIEMENTS 25
Centrale Hydroélectrique RUZIZI II 25
Poste MURURU II 25
L'ADMINISTRATION 26
Le capital Humain 27
1. Mouvement du Personnel 27
2. Répartition du Personnel 27
3. Le renforcement des Capacités 29
4. Soins de santé du Personnel 30
LES SERVICES GENERAUX ET AUDIT INTERNE 31
Les services Généraux 31
Audit Interne 31
LES FINANCES 32
Le tarif de la SINELAC 33
Exécution Budgétaire 33
04 LES CONCLUSIONS 34
PERSPECTIVES 36
ANNEXES I
ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2023 II
PASSIF AU 31 DECEMBRE 2023 III
TABLEAU DEFINITIF DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023. IV
FLUX DE TRESORERIE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023 VI
EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LA CENTRALE RUZIZI II DEPUIS 1990 VII

AU SERVICE DE LA COMMUNAUTE DE LA SOUS REGION:
POUR UNE ENERGIE FIABLE, SAINE ET ACCESSIBLE A TOUS

PRÉSENTATION DE LA SINELAC :
LES ORGANES DE LA SINELAC

ASSEMBLÉE GENERALE

S.E Ir. Ibrahim UWIZEYE

Président en exercice de l'Assemblée Générale de la SINELAC, Ministre de l' Hydraulique, de l'Energie et des Mines de la République du Burundi.

S.E Mr. Olvier MWENZE MUKALENG

Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité de la République Démocratique du Congo.

S.E Dr. Jimmy GASORE

Ministre des Infrastructures de la République du Rwanda.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Bosco MUGIRANEZA

Président du Conseil d'Administration

SELEMANI KHAMISSI

Prémier Vice-Président du Conseil d'Administration

Kharis OLINAMUNGU MIHIGO

Deuxième Vice-Président du Conseil d'Administration

ANNICK MUHAMA

Administrateur

George KAYEYE MAGALA

Administrateur

Eric MPAYIMANA

Administrateur

COLLEGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ildephonse BALIBUNO LINDA

Doyen des Commissaires aux Comptes

Hon.Gloriose NIYONSENGA

Commissaire aux Comptes

Evode MUNYANEZA

Commissaire aux comptes

COMITE DE DIRECTION

NDAYISABA Fidèle

Directeur Général

BUNANI MUZIBANYI Richard

Directeur Administratif et Financier

MANANGIRAKAMARO Desiré

Directeur Technique

SIGLES ET ABREVIATIONS

BU	: Burundi
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CIPM	: Comité Interne de Passation des Marchés
CR II	: Centrale Ruzizi II
DTS	: Droits de Tirages Spéciaux
EGL	: Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Grand Lacs
EUCL	: Energy Utility Corporation Limited
HT	: Haute Tension
IP	: Instructions Permanentes
kV	: KiloVolt
MWh	: Mega-Watt-Heure
MVARh	: Méga-Var-Heure
PM II	: Poste Mururu II
RDC	: République Démocratique du Congo
REGIDESO	: Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité
REI	: Réseau Electrique Interconnecté
RW	: Rwanda
SEP/CEPGL	: Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL
SINELAC	: Société Internationale d'Electricité des Pays des Grands Lacs
SNE	: Sociétés Nationales d'Electricité
SNEL	: Société Nationale d'Electricité de la RDC
TDRs	: Termes de Référence

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2023, la SINELAC a atteint une production brute de **237 432,10 Mwh contre 201 130 Mwh en 2022.** Il s'agit d'une production record du fait que c'est la deuxième fois que la SINELAC enregistre une telle production depuis la mise en service de la centrale. Ceci traduit une augmentation de production de **36 302,1Mwh, soit 18,05%.**

L'énergie distribuée à partir du Poste Mururu II a été de 232 465,68 Mwh et a été répartie aux partenaires de la manière suivante :

- EUCL : 79 786,00 Mwh, soit 34,32% ;
- SNEL : 71 118,68 Mwh, soit 30,59% ;
- REGIDESO : 81 561,00 Mwh, soit 35,09% ;

La répartition globale de l'énergie entre les trois sociétés nationales a été faite équitablement à part que la SNEL cède une partie à la REGIDESO chaque fois que la ligne 70kV BUKAVU-BUJUMBURA tombe en panne.

Le rendement énergétique global (énergie vendue/énergie produite) en 2023 a été de 97,58% contre 97,61% en 2022. L'énergie produite ne peut pas être vendue en totalité à la suite de la consommation des auxiliaires et aux diverses pertes au niveau des transformateurs et au niveau de la ligne 110 kV reliant la Centrale Ruzizi II au Poste Mururu II.

Cette augmentation de production en 2023 a été due essentiellement à la disponibilité des 3 groupes et à la bonne pluviométrie.

Le présent rapport détaille les activités de l'entreprise au cours de l'année 2023 au niveau technique et administratif ainsi que de sa situation patrimoniale au 31 décembre 2023 à travers les états financiers et les soldes caractéristiques de gestion.

Il comprend cinq points à savoir :

1. **Présentation de la mission de la SINELAC ;**
2. **Exposé de l'environnement qui a caractérisé le travail en 2023 ;**
3. **Présentation des activités de l'année 2023 concernant l'exploitation ainsi que l'administration et finance ;**
4. **Conclusion ;**
5. **Annexe constituée du bilan, des tableaux des résultats et du flux de trésorie, tous faisant partie intégrante du présent rapport.**

01

1983 - 2023, QUARANTES ANNEES DE COOPERATION ET DE CONSOLIDATION

LA SINELAC DE LA CREATION A NOS JOURS

LES TEMPS FORTS DE 2023

ACTIVITES ORGANISEES EN 2023

LA SINELAC

La Société Internationale d'Electricité des Pays des Grands Lacs, –SINELAC– en sigle, est un des organismes spécialisés de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) dont le siège social est établi à Bukavu en République Démocratique du Congo.
Créée en 1983 par une convention signée entre les Etats membre de la CEPGL, la SINELAC a pour mission l'exploitation de la Centrale Hydroélectrique Ruzizi II et la commercialisation de l'énergie électrique produite aux trois pays membres de la CEPGL, à travers leurs Sociétés Nationales d'Electricité (REGIDESO au Burundi, SNEL en République Démocratique du Congo et EUCL au Rwanda).
La Centrale Hydroélectrique Ruzizi II, installée sur la rivière RUZIZI à cheval entre le Rwanda et la RDC, contribue particulièrement à la réduction du déficit énergétique au niveau des trois pays susmentionnés et à l'intégration économique de la région des grands lacs. Il faut rappeler que cette contribution en énergie répond à l'un des objectifs principaux de la CEPGL.

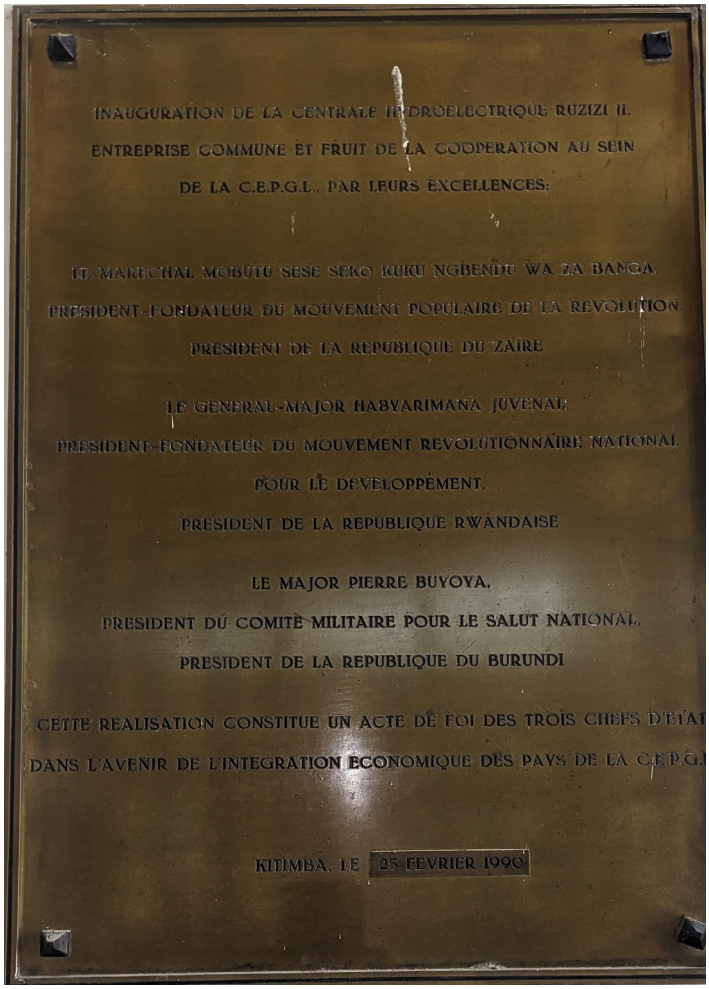

Comme on peut le lire encore aujourd'hui à la centrale RUZIZI II dont l'inauguration est intervenue en date du 25 Février 1990, "Cette réalisation constitue un acte de foi des trois chefs d'états dans l'avenir de l'intégration économique des pays de la C.E.P.G.L"

NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA SINELAC ADOPTE EN NOVEMBRE 2023

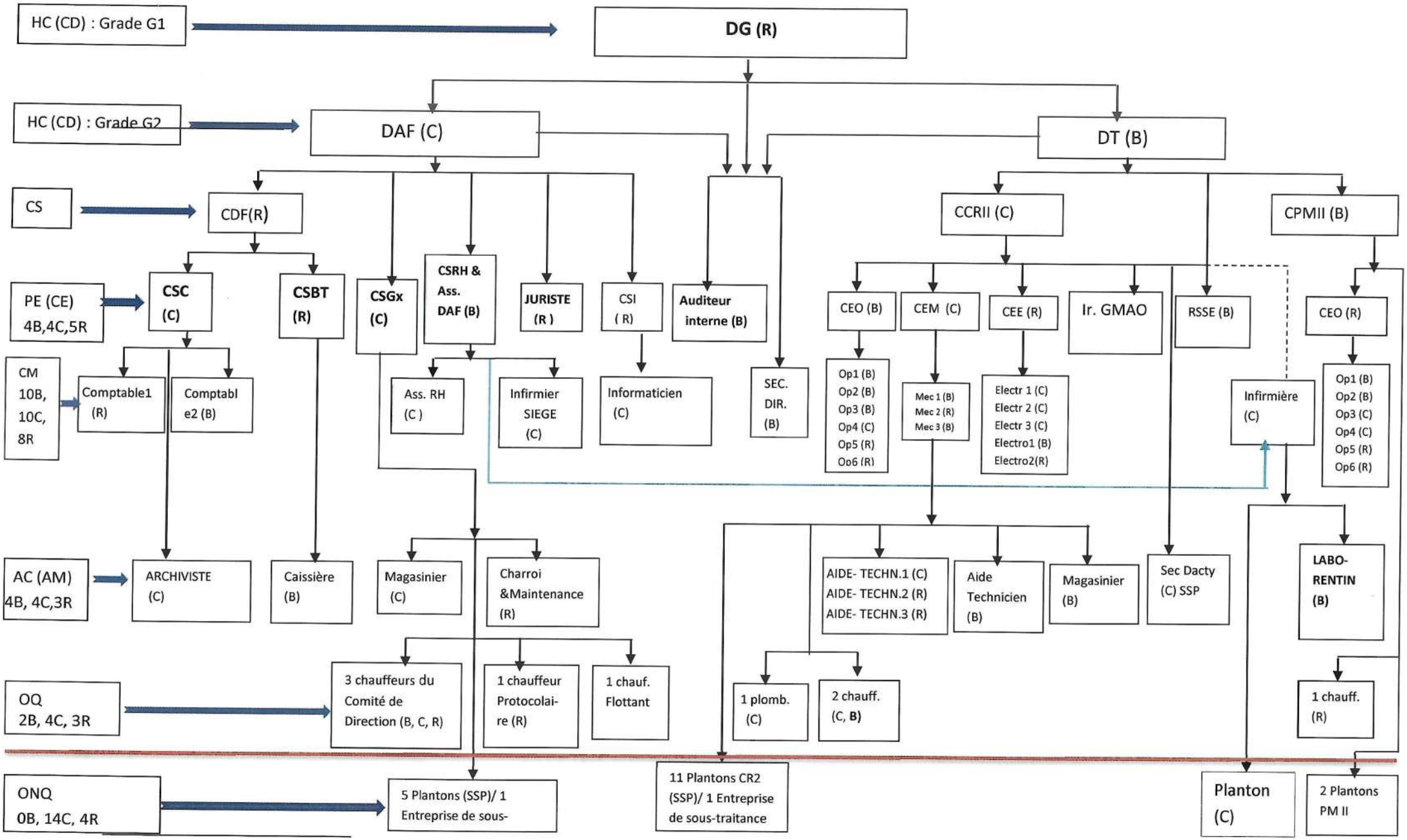

[i] **HC (CD)** : Hors Catégorie (Cadres de Direction).
CS : Cadres Supérieurs. **CM** : Cadres Moyens.
PE (CE) : Personnel d'Encadrement (Cadre d'Encadrement).
AC (AM) : Agents de Collaboration (Agents de Maitrise).
OQ : Ouvriers Qualifiés
ONQ : Ouvriers Non Qualifiés

SIGGLES ET ABREVIATIONS :

(C) : (de Nationalité Congolaise)
(B) : (de Nationalité Burundaise)
(R) : (de Nationalité Rwandaise)
DG : Directeur Général (Rwandais)
DAF : Directeur Administratif et Financier (Congolais)
DT : Directeur Technique (Burundais)
CDF : Chef de Département de Finances
CCR2 : Chef de la Centrale Ruzizi II
CPM2 : Chef de Poste Mururu II
CSRH & Ass. DAF : Chef de Service des Ressources Humaines et Assistant du Directeur Administratif et Financier
CSC : Chef de Service Comptabilité
CSBT : Chef de Service Budget et Trésorerie
CSGx : Chef des Services Généraux
CSI : Chef de Service Informatique
CEO : Chef d'Equipe des Opérateurs
CEM : Chef d'Equipe des Mécaniciens
CEEE : Chef d'Equipe Electrique et Electronique
Ir GMAO : Ingénieur Responsable de la Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur (Ancien Chef d'Equipe Electronique)
RSSE: Responsable Santé, Sécurité et Environnement
Ass. RH : Assistant aux Ressources Humaines
SEC. DIR. : Secrétaire de Direction
Op. : Opérateur
Mec : Mécanicien
Electr. : Electricien
Electro. : Electronicien
Aide- Techn. : Aide-Technicien
Sec Dacty : Secrétaire-Dactylographe
Plomb. : Plombier
Chauff. : Chauffeur
Chauff. Flottant : Chauffeur flottant
SSP: Sujet à Suppression Progressive

02

2023

ANNEE DES **GRANDES** REALISATIONS POUR DES **GRANDS** RENDEMENTS

EXPOSE DE L'ENVIRONNEMENT QUI A CARACTERISE LE TRAVAIL EN 2023 :

CONTEXTE GENERAL

Les activités de la SINELAC au cours de l'année 2023 ont été réalisées dans un contexte relativement bon tant sur le plan technique que sur le plan administratif et financier.
Sur le plan technique, il faut noter que la Centrale Hydro-électrique de Ruzizi II a été mise en service en 1989 pour les deux premiers groupes sur les trois groupes que compte cette Centrale.
Cependant, depuis près de 35 ans de fonctionnement, les groupes de la Centrale n'ont subi aucune révision générale jusqu'à ce jour mais la SINELAC a déjà signé un accord de financement avec la KFW pour la réhabilitation de l'outil de production.
Cette situation reste préoccupante bien que l'objectif de la production annuelle ait été atteint.
L'autre problème majeur est celui des déchets de toute nature qui sont jetés dans le lac et conséquemment la Centrale a enregistré 583 heures 43 minutes d'indisponibilité par suite des différents arrêts des groupes surtout au moment des dégrillages. Il a été effectué 459 dégrillages pour l'année 2023 contre 194 dégrillages de l'année 2022.
Comme sur le plan technique, il persiste des obstacles sur le plan administratif et financier qui handicapent un bon rendement de la société. A cet effet, il convient de signaler la problématique de l'ampleur des charges financières découlant des dettes de la SINELAC envers les trois Etats contractants qui continue d'aggraver le déséquilibre de la structure financière de la Société.
Malgré le contexte difficile évoqué ci-haut, la SINELAC a réalisé au cours de l'année 2023 une production énergétique supérieure à celle qui était prévue. Elle a, également, mené des actions satisfaisantes visant l'entretien des groupes et des équipements, la distribution de l'énergie aux SNE ainsi que la tenue des réunions statutaires et techniques.

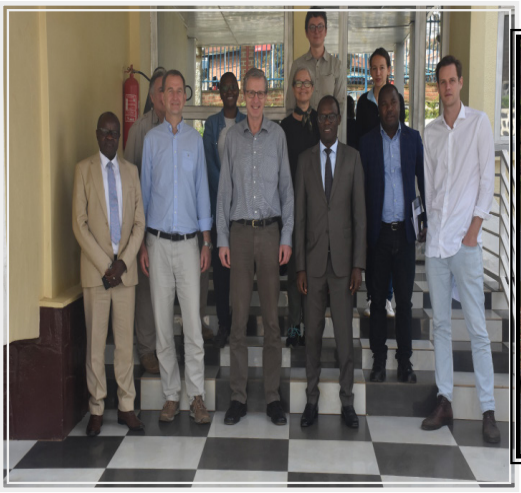

Sur le plan institutionnel, les organes de la société ont tenu des réunions statutaires pour assurer le suivi des performances de la société et relever les défis qui pourraient handicaper le bon déroulement des activités.
Quant aux activités opérationnelles, elles ont été caractérisées essentiellement par un entretien régulier et une maintenance des équipements et auxiliaires de la Centrale Hydro-électrique Ruzizi II et du Poste MURURU II au cours de l'année 2023.

I. ASSEMBLEE GENERALE

Au cours de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale a tenu deux (2) réunions dont l'une ordinaire et l'autre extraordinaire. Lors de ces assises des décisions essentielles ci-après ont été prises :

1. La 32ème réunion ordinaire

Au cours de cette réunion tenue en mode vidéoconférence en date du 24 juin 2023, l'Assemblée Générale a procédé à :

- L'examen du niveau d'exécution des recommandations de la 31ème réunion ordinaire de l'Assemblée Générale ;
- L'analyse du rapport annuel d'activités pour l'exercice 2022 et a donné décharge au Conseil d'Administration ;
- L'analyse du rapport du Collège des Commissaires aux Comptes sur les états financiers et la certification des comptes pour l'exercice 2022 et a donné décharge à ce premier ;
- La révision des Statuts de la SINELAC ;
- La nomination d'une société d'audit de la SINELAC pour la période de 2013 à 2022 ;
- L'analyse du plan de redressement financier de la SINELAC (apurement des dettes croisées entre les Etats contractants et la SINELAC) et la majoration du capital social ;
- L'analyse du contrat de performance relatif à la réhabilitation de la Centrale Hydroélectrique Ruzizi II.

A tous ces points, il a été décidé ce qui suit :

- Décharge du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur leurs rapports ;
- Adoption des Statuts révisés de la SINELAC ;
- Nomination de la société GPO Partners pour réaliser l'audit de la SINELAC pour la période de 2013 à 2022 ;
- Engagement à saisir les Ministres des Finances, dans un délai d'un mois, sur la suite réservée au scénario retenu de règlement du problème des prêts rétrocédés à la SINELAC par les Etats contractants afin de remplir la condition de premier décaissement exigée par le Bailleur ;
- Adoption du contrat de performance pour la réhabilitation de la Centrale Ruzizi II.

2. La 16èmeréunion extraordinaire

Au cours de cette réunion tenue en mode vidéoconférence en date du 9 décembre 2023, l'Assemblée Générale a fait l'analyse des points ci-après :

- Examen du niveau d'exécution de la 32ème réunion ordinaire de l'Assemblée Générale ;
- Traitement des prêts rétrocédés à la SINELAC par les Etats contractants ;
- Rapport d'audit externe de la SINELAC pour 10 ans de 2013 à 2022 ;
- Approbation du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de la SINELAC ;
- Révision du Règlement Intérieur de l'Assemblée Générale ;
- Fixation des jetons de présence, actualisation des frais de mission et des rémunérations des Administrateurs, des Commissaires aux Comptes et du Directeur Général.

A tous ces points, il a été décidé ce qui suit :

- Mener des contacts avec les Ministres des Finances pour la mise en place d'une équipe des experts qui va travailler sur l'option de règlement du problème des prêts rétrocédés à la SINELAC par les Etats contractants ;
- Approbation du rapport d'audit externe de la SINELAC pour 10 ans de 2013 à 2022 et demande au Conseil d'Administration en collaboration avec le Comité de Direction d'arrêter un plan de mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport ;
- Approbation du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de la SINELAC ;
- Adoption du Règlement Intérieur révisé de l'Assemblée Générale ;
- Fixation des rémunérations et des autres frais des Mandataires de la SINELAC applicables à partir de 2024.

II. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'Administration a tenu sept (7) réunions dont cinq réunions extraordinaires et deux réunions ordinaires. Les questions essentielles ci-après ont été analysées :

1. La 40ème réunion extraordinaire

Au cours de cette réunion tenue du 18 au 20 Janvier 2023 par vidéoconférence, le Conseil d'Administration a pris les décisions et recommandations suivantes :

- Poursuivre la restitution des impôts aux bénéficiaires qui rempliraient les conditions après 2022 ;
- Payer en 2023 la totalité du montant soit 728 620 USD du marché de fourniture des pièces de rechange quitte à ce que le montant de 30% soit 218 586 USD soit pris en compte dans la révision budgétaire au moment opportun ;
- S'approvisionner en pièces de rechange en vue d'assurer la continuité des opérations de la Centrale Ruzizi II et du Poste Mururu II avec un plafond de 300 000 DTS qui sera considéré dans la révision budgétaire ;
- Suivre d'une façon efficace la solution au problème de rapatriement des cotisations sociales pour les agents ressortissants du Burundi et du Rwanda ;
- Négocier le contrat direct avec le partenariat Joh Achelis/Koncar, qui a fait preuve de succès sur les groupes 2 et 3 afin d'éviter de superposer les technologies qui rendraient difficile l'exploitation, pour l'acquisition du système complet d'excitation et de protection modernisée du groupe 1 ;
- Préparer et apprêter le dossier en rapport avec le plan de restructuration et de redressement de la SINELAC exigé par la KfW afin de le soumettre au Comité de Pilotage ou à l'Assemblée Générale ;
- Réanalyser le dossier en rapport avec le recrutement d'une société d'audit de la SINELAC afin d'avoir une société ayant soumis une offre réaliste techniquement et financièrement à soumettre à l'Assemble Générale pour approbation.

2. La 64ème réunion ordinaire

La 64ème réunion ordinaire tenue par vidéoconférence du 27 au 31 mars 2023 était consacrée à l'analyse des états financiers clos au 31 décembre 2022 et au rapport annuel d'activités pour l'exercice 2022. Il a été analysé également les modifications des statuts de la SINELAC proposées par le consultant NODALIS dans le cadre du redressement de la gouvernance de la société.

3. La 41ème réunion extraordinaire

La 40ème réunion extraordinaire tenue par vidéoconférence du 25 au 28 avril 2023 était consacrée à l'analyse article par article du projet des Statuts de la SINELAC avec l'appui du Directeur des Affaires Juridiques du SEP de la CEPGL. Il a fait également objet d'autoriser la vente aux enchères des véhicules désaffectés de la SINELAC.

4. La 42ème réunion extraordinaire

Au cours de sa 42ème réunion extraordinaire tenue par vidéoconférence du 19 au 21 juin 2023, le Conseil d'Administration a procédé à l'évaluation du niveau d'exécution des recommandations de sa 64ème réunion ordinaire et de celles de la 41ème réunion extraordinaire ainsi que l'analyse du plan de redressement financier de la SINELAC et du contrat de performance pour la réhabilitation de la Centrale Ruzizi II.
Après échanges et délibération, le Conseil d'Administration a recommandé ce qui suit :

- Soumettre à l'approbation de l'Assemble Générale la société GPO Partners pour réaliser l'audit de la SINELAC pour un montant de 165 090USD ;
- Elaguer tous les passages du contrat de performance qui font allusion à la privatisation et de veiller à ce que les rôles et les responsabilités des structures prévues pendant la durée de réhabilitation notamment le Comité de Pilotage restent sous la coupe de l'Assemblée Générale ;
- Mettre à la disposition du consultant les données actualisées pour finaliser l'option 2 du plan de redressement financier de la SINELAC quitte à le soumettre à l'Assemble Générale pour approbation.

5. La 65ème réunion ordinaire

Au cours de cette réunion tenue du 4 au 11 septembre 2023 par vidéoconférence et en présentiel, le Conseil d'Administration a pris les décisions ci-après :

- Adoption du budget de 2023 revisé et réaménagé ;
- Adoption et approbation du plan d'actions et du budget 2024 ;
- Approbation du Règlement d'entreprise, du Règlement financier et du Statut du personnel ;
- Indexation du tarif de vente d'énergie électrique soit un ajustement de 4 DTS conduisant à un tarif de 39 DTS/MWh applicable à partir de janvier 2024 ;
- Calculer les salaires et autres composantes connexes en Dollars Américains pour le personnel de la SINELAC suivant la grille barémique en vigueur et qu'ils soient convertis au taux de change du jour de paiement pour ceux qui en bénéficient en Francs Rwandais ou Francs Burundais ;
- Faire signer des avenants aux contrats aux agents ayant les postes de sentinelles parce que le travail qu'ils faisaient été confié aux sociétés de sécurité par sous-traitance.

6. La 43ème réunion extraordinaire

Au cours de cette réunion tenue du 7 au 10 novembre 2023 par vidéoconférence et en présentiel, le Conseil d'Administration a pris les décisions ci-après :

- Création d'un poste d'ingénieur chargé de la GMAO de la catégorie de cadres d'encadrement qui s'occupe de la maintenance de la Centrale Ruzizi II et du Poste Mururu II ;
- Création d'un responsable de la santé au travail, sécurité et environnement au niveau des cadres d'encadrement ;

- Fusion de l'équipe électrique et électronique en une seule équipe électrique suite à leur interdépendance ;
- Suppression du poste d'Informaticien Adjoint et création d'un poste de Chef de Service Informatique ayant le rang de cadre d'encadrement ;
- Placement de l'Infirmier du siège et l'Infirmière de Mumosho ainsi que le Laborantin de l'infirmerie de Mumosho sous la responsabilité du Service Ressources Humaines ;
- Recrutement d'un chauffeur flottant qui sera basé au siège pour faire face au vide en cas de besoin au Poste et à la Centrale ;
- Octroi d'une prime de 15% du salaire de base aux chauffeurs des véhicules de fonction des membres du Comité de Direction en compensation des heures supplémentaires suite à leur sollicitation ;
- Adoption du nouvel organigramme ;
- Actualisation des frais de mission, émoluments et salaires pour les organes statutaires, les membres du Comité de Direction et les cadres supérieurs ;
- Assurer la mise en application du maximum des recommandations émise par l'Auditeur Interne pour assurer la bonne gestion et garantir la performance de la société ;
- Améliorer les prochains rapports d'audit interne en indiquant le niveau du risque pour chaque observation relevée ;
- Décision de transmettre à l'Assemble Générale le rapport d'audit de la SINELAC réalisé par GPO Partners ;
- Poursuivre les échanges avec la KfW sur les difficultés de réaliser la condition de redressement financier dans un temps relativement court et d'examiner la possibilité d'assouplir cette condition.

7. La 44ème réunion extraordinaire

Cette 44ème réunion extraordinaire tenue par vidéoconférence et en présentiel du 7 au 8 décembre 2023 était consacrée à la préparation de la 16ème réunion extraordinaire de l'Assemble Générale.

III. COLLEGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Collège des Commissaires aux comptes a effectué une mission de certification des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 et une mission d'audit intérimaire pour l'exercice 2023.

IV. COMITE DE DIRECTION

En plus des activités de gestion quotidienne de la Société, le Comité de Direction a tenu ses réunions statutaires accès essentiellement sur le maintien d'une bonne gestion de la Société. Il a également organisé des réunions sectorielles et de coordination mensuelles à l'endroit des différents responsables.

V. REUNIONS ET VISITE

Dans le cadre de contribuer aux facilités d'amélioration de la stabilité du réseau interconnecté et analyse des problèmes d'exploitation sur ledit réseau ainsi que la bonne gestion des eaux du Lac Kivu, trois réunions techniques régionales de gestion des eaux du Lac Kivu, une réunion des experts en protection et deux réunions des exploitants ont eu lieu.

03

TOUT SAVOIR DE L'EXPLOITATION ET DE LA GESTION DE LA SINELAC

EXPLOITATION DE LA SINELAC

ADMINISTRATION

FINANCES DE LA SINELAC

PRODUCTION ET DISTRIBUTION : OPTIMISER LA PRODUCTION POUR MIEUX SERVIR LA COMMUNAUTE

Au cours de l'année 2023, les activités d'exploitation ont été caractérisées par des actions de maintenance et d'entretien des groupes turboalternateurs, de réhabilitation de certains ouvrages de la Centrale et du Poste ainsi que les travaux de dégrillage.

I. Production de l'énergie

En 2023, la production de l'énergie active à partir de la Centrale Régionale de Ruzizi II est de de 237 432,10 Mwh contre 201 130 Mwh en 2022. Ceci traduit une augmentation de production de 36 302,1Mwh, soit 18,05%.
Le tableau et les graphiques suivants présentent la situation de la production mensuelle de la Centrale Ruzizi II pour l'exercice 2023 en comparaison du niveau du lac KIVU.

	2022			2023		
Mois	**Energie Active (Mwh)**	**Energie Réactive (Mvarh)**	**Niveau du Lac KIVU (m)**	**Energie Active (Mwh)**	**Energie Réactive (Mvarh)**	**Niveau du Lac KIVU (m)**
Janvier	17 155 ,80	1700,2	1462,9	19843,20	1992,34	1463,04
Février	15 217,60	1916,1	1462,9	16662,80	1832,26	1463,03
Mars	12 889,80	1 631,44	1463,0	19160,40	2369,13	1463,09
Avril	13 659,00	2170,0	1463,1	19432,80	2405,28	1463,22
Mai	17 326,30	2 607,04	1463,1	21920,20	2345,85	1463,27
Juin	16 107,50	2 284,6	1463,0	22136,20	3066,48	1463,19
Juillet	15 247,50	1 948,20	1463,0	23214,80	2286,80	1462,99
Aout	17 732,4	2 529,32	1462,8	21676,30	2136,70	1462,99
septembre	19 141	1 417,06	1462,9	18828,10	1564,78	1462,75
octobre	20 438,8	2 064,65	1462,9	18904,60	1827,68	1462,81
Novembre	15 873,2	1 632,5	1463,0	17151,50	1581,08	1462,84
Décembre	20 341	2 065,93	1463,093	18501,00	1621,98	1463,07
Total	***201 130***	***24 605,43***		***237 432,10***	***25 029,76***	

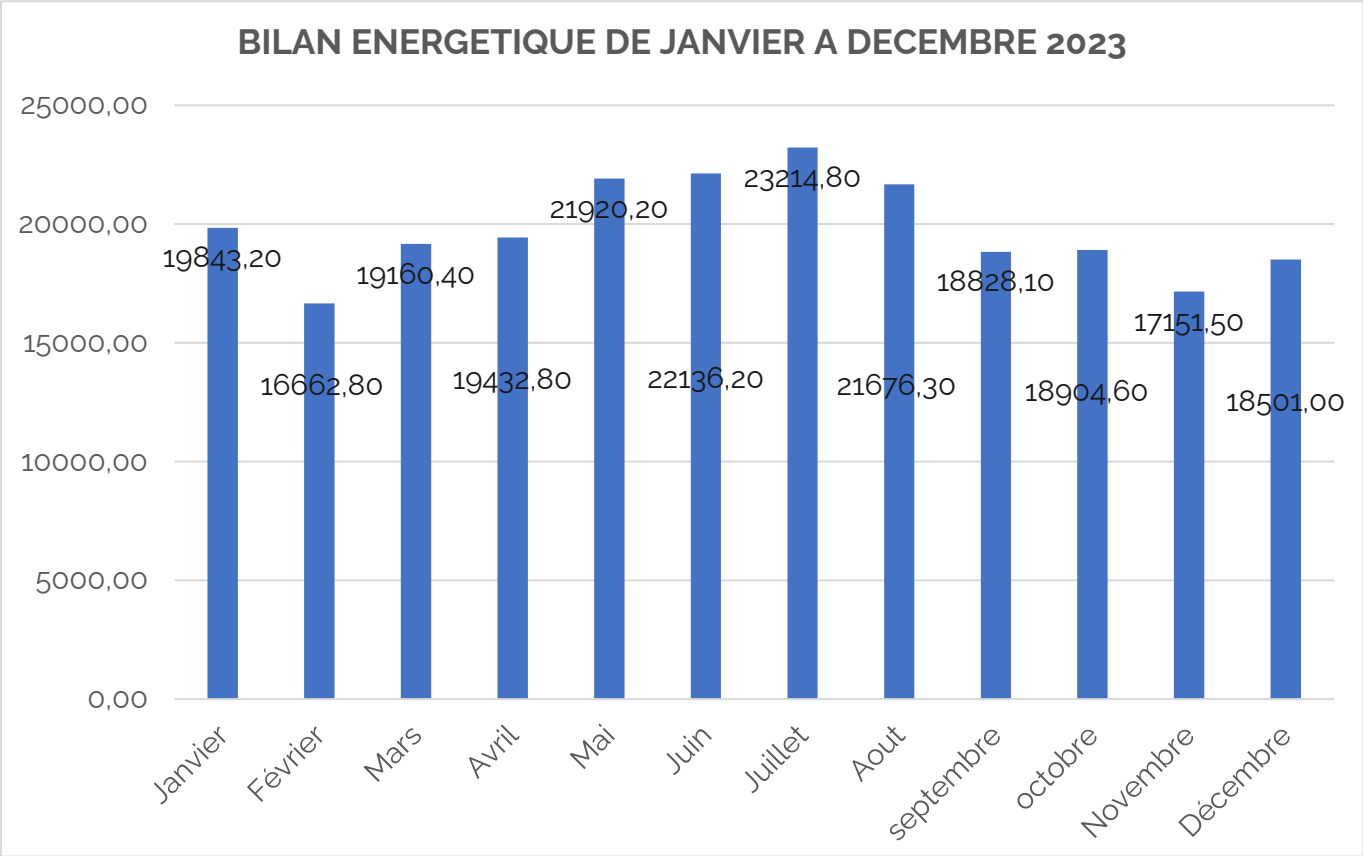

Energie Active produite en 2023

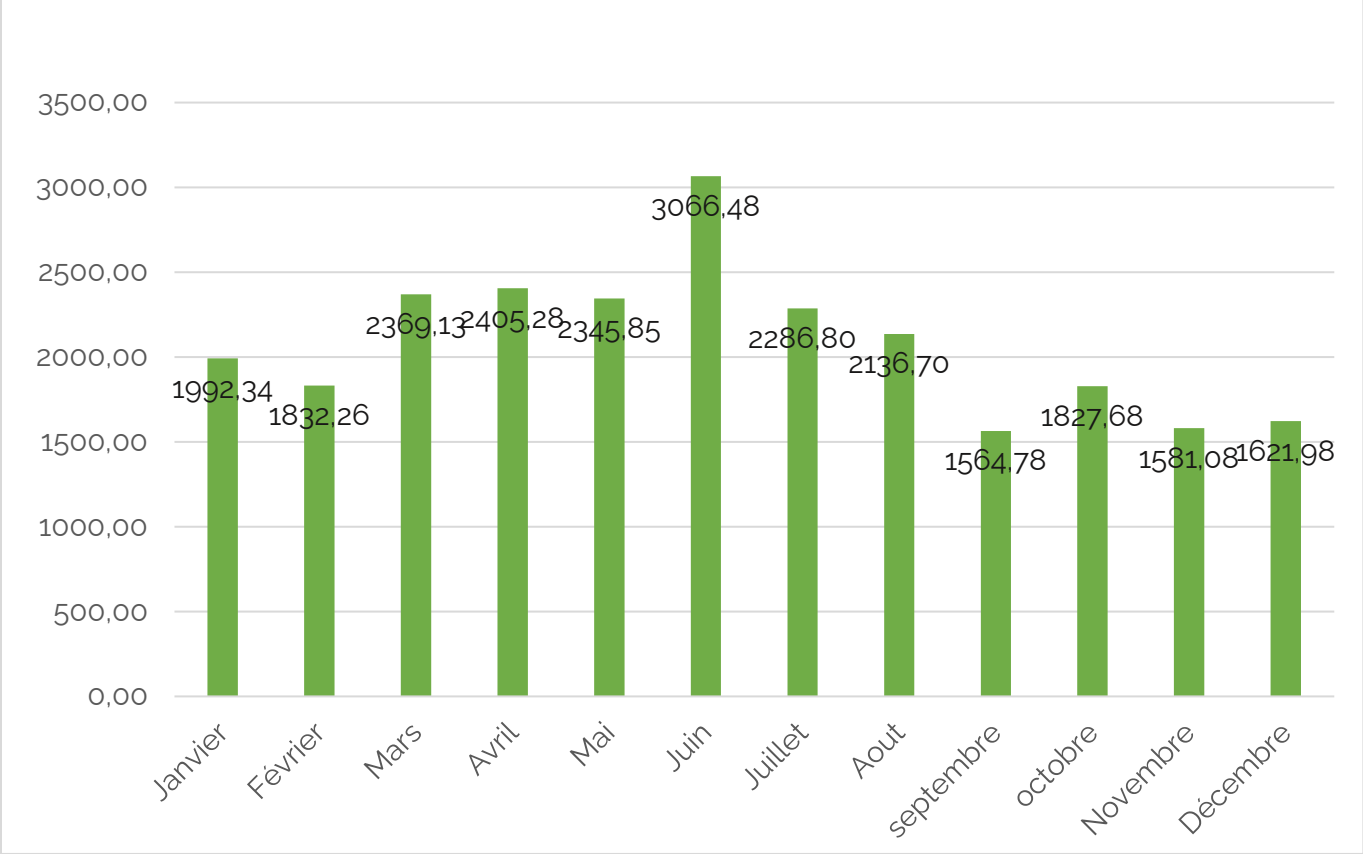

Energie Réactive produite en 2023

II. Répartition énergétique

Le Tableaux ci-dessous montre la répartition générale nette de l'énergie à partir du Poste MURURU II durant l'année 2023.

REPARTITION en MWh TRAVEES							
Mois	BUBANZA/REGISESO		KARONGI/EUCL		RUZIZI I/ SNEL		**TOTAL REPAR-TITION** NETTE
Janvier	6 778,00	34,96%	6 404,00	33,03%	6 207,53	32,01%	19 389,53
Février	5 635,00	34,65%	5 532,00	34,01%	5 097,63	31,34%	16 264,63
Mars	6 435,00	34,38%	6 516,00	34,81%	5 767,74	30,81%	18 718,74
Avril	6 780,00	35,69%	6 388,00	33,63%	5 827,15	30,68%	18 995,15
Mai	8 126,00	37,02%	7 614,00	34,69%	6 207,65	28,28%	21 947,65
Juin	7 766,00	35,93%	7 266,00	33,62%	6 581,01	30,45%	21 613,01
Juillet	7 984,00	36,34%	7 358,00	33,49%	6 628,87	30,17%	21 970,87
Août	7 662,00	36,09%	7 186,00	33,85%	6 380,28	30,06%	21 228,28
Septembre	6 701,00	36,22%	5 900,00	31,89%	5 900,69	31,89%	18 501,69
Octobre	6 382,00	34,36%	6 590,00	35,48%	5 602,82	30,16%	18 574,82
Novembre	5 208,00	30,55%	6 522,00	38,26%	5 318,30	31,20%	17 048,30
Décembre	6 104,00	33,51%	6 510,00	35,74%	5 599,01	30,74%	18 213,01
Cumul	**81 561,00**	**35,09%**	**79 786,00**	**34,32%**	**71 118,68**	**30,59%**	**232 465,68**

III. Répartition de l'énergie réactive consommée ou fournie

Les graphiques ci-après montrent la part de l'énergie réactive consommée et fournie. Le constat est que l'EUCL a consommé très peu d'énergie réactive, soit 1097 MVARH alors que la SNEL a été le grand consommateur 43108,35 MVARH, soit 72,89% de l'énergie réactive totale consommée à partir du Poste MURURU II.

Energie réactive consommée

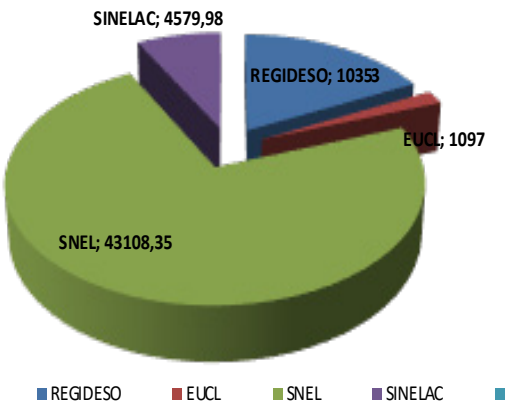

Energie réactive fournie

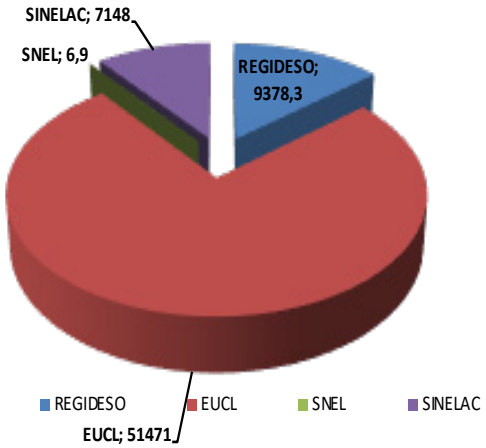

IV. Etat général des équipements et hydrologie

L'état des équipements de production et de distribution ainsi que le niveau des eaux du lac Kivu sont trois facteurs importants qui influent sur la quantité de l'énergie produite. De ce fait, ils influent également sur l'énergie vendue, ainsi que sur le chiffre d'affaires.

a. Etat général des équipements

Depuis l'année 1989, date de mise en service de la Centrale Ruzizi II, les groupes de la centrale et certains équipements du dispatching n'ont pas subi de révision.
Le tableau ci-dessous montre le cumul des heures de fonctionnement des groupes depuis leur mise en service jusqu'au 31 Décembre 2023.

GROUPES CENTRALE RUZIZI II				
	GRI	**GRII**	**GRIII**	**CENTRALE**
Heures de fonctionnement cumulées	112 242	257 050	250 842	251 611

A travers le tableau ci-dessus, il y a lieu de constater que le nombre d'heures de fonctionnement cumulées par groupes au 31/12/2023 dépassent largement le nombre d'heures normatives de révision générale de 60.000 heures de fonctionnement recommandé par le fabricant pour chaque groupe. Ceci a eu pour conséquence de multiples interventions suites aux pannes récurrentes qui surviennent durant l'exploitation.

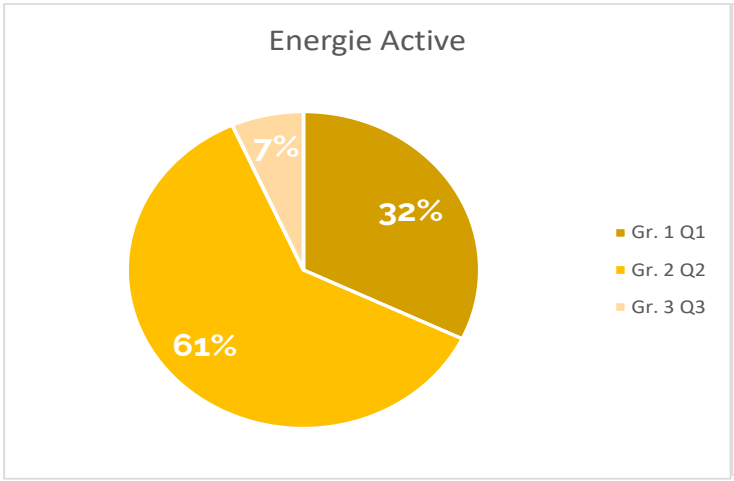

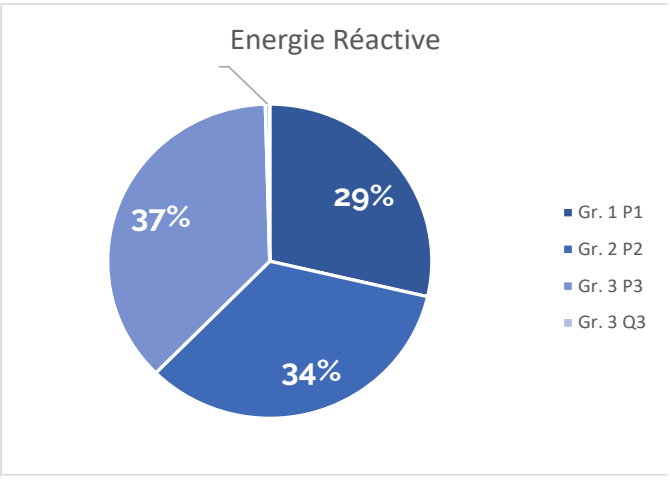

La participation de chaque groupe de l'énergie active est :

- Gr.1 : 68 273,1Mwh soit 32%
- Gr.2 : 80 549Mwh soit 07%
- Gr.3 : 88 610Mwh soit 61%

b. Hydrologie

La quantité d'eau du Lac Kivu influe directement sur le niveau de la production énergétique des Centrales Hydroélectriques installées sur la cascade de la rivière Rusizi. Le niveau d'eau du lac dépend aussi de la pluviométrie. Le volume d'eau turbiné durant l'année 2023 est de 3 260 880 730,8m3.

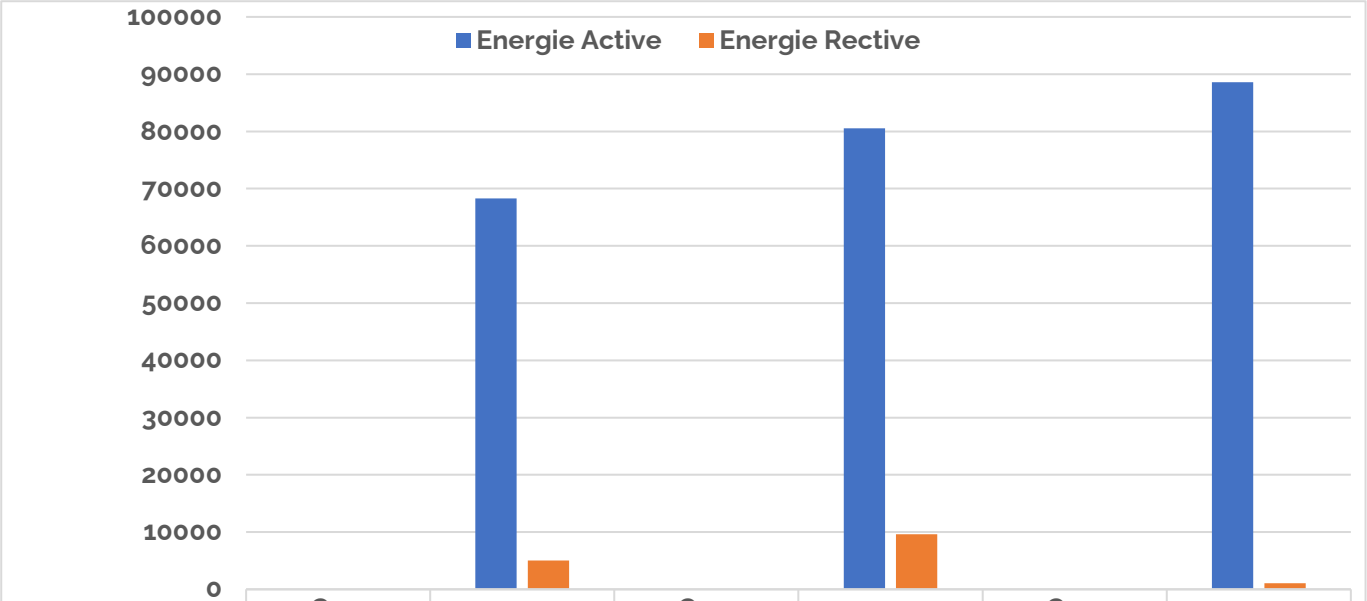

	Gr. 1		Gr. 2		Gr. 3	
Energie Active	0	68273,1	0	80549	0	88610
Energie Rective	0	5043,6	0	9603	0	1038,53

Graphiques de participation des groupes à la production de l'Energie Active et réactive de l'année 2023

V. Les perturbations

Les perturbations ayant affecté l'exploitation de la Centrale Ruzizi II et du Poste Mururu II sont en général celles liées aux divers déclenchements et à la défaillance des équipements.

La centrale a enregistré 70 incidents dont 8 majeurs et 62 mineurs avec respectivement 12 heures et 91 heures d'indisponibilité.
Les perturbations ayant affecté l'exploitation au Poste Mururu II sont en général celles liées aux divers déclenchements. Le poste a connu trois perturbations qu'on peut qualifier de majeure, à savoir :

- Les fréquentes séances des travaux de dégrillage à la Centrale Ruzizi II ;
- La lenteur dans les opérations de délestage surtout pour la SNEL et la REGIDESO ;
- Les écroulements du réseau ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente (6 déclenchements en 2022 contre 5 déclenchements en 2023).

Le tableau ci-dessous illustre les divers déclenchements par protection observés à chaque travée au cours des années 2022 & 2023.
On peut constater que les déclenchements par protection des travées SNEL et EUCL ont diminué alors que les déclenchements de la travée REGIDESO ont augmenté, 9 déclenchements en 2022 contre 17 déclenchements en 2023.

1. Déclenchements par Protection (relais de distance; Imax…)

Mois	Travéé SNEL		Travée REGIDESO		Travée EUCL		2022	2023
	2022	2023	2022	2023	2022	2023		
Janvier	13	3	2	1	1	1	16	5
Février	10	2	3	0	1	0	14	2
Mars	6	1	0	0	0	0	6	1
Avril	7	3	0	4	0	0	7	7
Mai	6	0	1	0	0	0	7	0
Juin	4	0	0	0	0	0	4	0
juillet	4	3	0	0	0	0	4	3
Aout	4	0	1	2	1	0	6	2
Septembre	3	6	1	2	1	0	5	8
Octobre	4	3	0	2	0	0	4	5
Novembre	6	2	1	4	1	0	8	6
Décembre	3	2	0	2	0	0	3	4
Total annuel	**70**	**25**	**9**	**17**	**5**	**1**	**84**	**43**

Les déclenchements qui ont eu lieu dans les Postes des Sociétés Nationales d'Electricité (SNE) du REI ne figurent pas dans ce tableau, c'est le cas par exemple de nombreux déclenchements du disjoncteur de travée MURURU II à Ruzizi I, du disjoncteur de travée MURURU II à NTENDEZI et du disjoncteur de travée MURURU II à BUBANZA.

2. Ecroulements du REI au Poste MURURU II

Au cours de l'année 2023, il y a eu 5 écroulements du REI contre 6 écroulements en 2022. Ces écroulements sont généralement dus aux perturbations en provenance des réseaux des SNE.

MAINTENANCES DES EQUIPEMENTS:
DE LA PODUCTION A LA DISTIBUTION

CENTRALE HYDROELECTRIQUE RUZIZI II

Au cours de l'exercice 2023, mis à part les travaux d'entretien programmés et curatifs, des travaux importants ont été effectués afin d'améliorer les conditions sociales de travail et la fiabilité de l'outil de production de la SINELAC.
Il s'agit essentiellement des travaux suivants :

- Entretien périodique des groupes 1, 2 et 3 consistant à entretenir les réfrigérants et alternateur, du palier supérieur et de la pivoterie, des armoires de sortie d'extinction et du point neutre ainsi que l'entretien du système de bague balais ;
- Remplacement des bains d'huile des bacs de régulation des vitesses des groupes 2 et 3 et les circuits oléo hydrauliques ;
- Remplacements des moto-compresseurs d'air de régulation, des réfrigérants de régulation de vitesse des groupes 2 et 3 ;
- Installation d'une motopompe immergée dans l'exhaure ;
- Remplacement des servomoteurs de vannage du groupe 1 ;
- Dégrillage journalier à la prise d'eau durant toute l'année ;
- Suivi des travaux de curage du lac de retenue depuis le mois de septembre ;
- Entretien régulier des filtres de réfrigération de tous les trois groupes ;
- Elagage de la ligne 110KV et 15KV du pylône 1 jusqu'à 38 ;
- Entretien du poste haute tension 110KV.

POSTE MURURU II

En plus des travaux de maintenance de routine, le Poste a effectué des travaux de maintenance dont les principaux sont :

- Inspection des équipements du Poste extérieur en général et des disjoncteurs haute tension en particulier ;
- Resserrage des boulons dans les armoires des disjoncteurs et lubrification des disjoncteurs haute tension ;
- Test diélectrique de l'huile du transformateur de 110/70/6.6kV – 15MVA ;
- Remplacement de quelques tuyaux qui présentaient des fuites ;
- Installation d'un nouveau transformateur de courant sur la travée MURURU I ;
- Test de mise à la terre des équipements du Poste ;
- Installation des compteurs intelligents (smart meter) avec l'appui de l'équipe de REG/EUCL ;
- Travaux de dépannage au niveau de la tuyauterie qui alimente le Poste MURURU II à la source GIPFURA et à la station de pompage ;
- Installation de 5 nouveaux parafoudres dont 2 sur la travée Ruzizi II, 2 sur la travée NTENDEZI (ex KARONGI) et 1 autre sur la travée BUBANZA.

L'ADMINISTRATION

Ressources Humaines
Services Généraux
Audit Interne
Cadre environnemental et social

LE CAPITAL HUMAIN:
LA CLE DE VOUTE DE LA REUSSITE

Au cours de l'année 2023, les activités de la Société ont été réalisées par un personnel d'un effectif total de 82, soit une diminution de deux (2) unités par rapport à l'année 2022.

1. Mouvements du personnel

Le tableau ci-dessous montre le mouvement du personnel au cours de l'année 2023 :

LIBELLE	2022	2023
Effectif en activité au début de l'année	75	83
ENTREES	15	1
Nomination	1	0
Recrutements	14	1
SORTIES	9	2
Fin mandat	0	0
Fin carrière	9	2
Mise en disponibilité	0	0
Effectif en activité au 31 décembre	84	82

- Les entrées en 2023: Au cours de l'année 2023, la Société a enregistré une seule entrée par engagement. Il s'agit de l'entrée du Chauffeur qui avait remplacé un autre parti en retraite.
- Les sorties ont été au nombre de 3 unités qui sont relatives aux départs, deux en retraite et l'autre par décès.

2. Répartition du personnel

Le personnel de la Société est réparti dans les différentes catégories de telle sorte que la répartition géographique entre les trois Etats actionnaires est respectée. Le tableau ci-dessous montre la répartition du personnel dans les différentes catégories.

Répartition du personnel par catégorie et par pays

	2022				**2023**			
ITEM	BU	RDC	RW	TOTAL	BU	RDC	RW	TOTAL
Comité de Direction	1	1	1	3	1	1	1	3
Cadres Supérieurs	1	1	1	3	1	1	1	3
Cadres d'Encadrement	3	4	4	11	3	4	4	11
Cadres Moyens	10	9	9	28	10	8	9	27
Agent de Collaboration	4	5	3	12	4	5	3	12
Ouvriers Qualifiés	2	3	3	8	2	3	3	8
Ouvriers Non Qualifiés	0	14	5	19	0	14	4	19
TOTAL	**21**	**37**	**26**	**84**	**21**	**36**	**25**	**82**

Statistiques sur les tranches d'âges

Les statistiques sur les tranches d'âge du personnel contractuel, soit au nombre de 76, sont reprises dans le tableau ci-après :

		2022		2023	
Item	Tranche d'âge	Nombre d'employés	Pourcentage	Nombre d'employés	Pourcentage
1	20- 35 ans	28	36 %	12	16 %
2	36- 50 ans	15	21%	28	37 %
3	51- 59 ans	18	23 %	16	21 %
4	60- 65 ans	17	20%	20	26 %
Total		78	100%	76	100%

Sur base des statistiques ci-dessus, il ressort qu'en 2023, 53 % du personnel de la SINELAC a entre 20 et 50 ans tandis que 47 % du personnel de la SINELAC a entre 51 et 65 ans.
Ces statistiques montrent que le personnel de la SINELAC a rajeuni par rapport aux années antérieures à 2022.
Le rajeunissement du personnel de la SINELAC a été le résultat des recrutements qui étaient intervenus en 2022.

3. Le renforcement des capacités

Au cours de l'année 2023, la formation a été effectuée dans le cadre de renforcement des capacités et d'échange d'expérience.
Pour le renforcement des capacités, il s'agissait des formations sur les modules ci-après :

- Formation en passation des marchés par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics « ARMP » à Bujumbura ;
- Formation sur « stockage des données sur un serveur, partage et accès aux données à distance » à Bujumbura ;
- Renforcement des capacités en « sage GESCOM- Gestion Commerciale » chez la Consultante en Sage à Kigali ;
- Formation en « Techniques d'audit avancé » Cabinet d'audit à Kigali ;
- Formation des Techniciens de la CRII sur « Dynamique et fonctionnement des turbines » à Kafue GORGE en Zambie ;
- Renforcement des capacités des agents des services de l'administration dans le cadre d'échange d'expérience à l'INPP/Bukavu (Secrétaire, Archiviste, Assistant au SRH, Caissière) ;

S'agissant de l'échange d'expérience, des équipes des techniciens ont effectué des visites dans différentes Centrales Hydroélectriques des SNE mais aussi à la Centrale Hydroélectrique de RUSUMO.

Personnel de la SINELAC en formation à BUKAVU

4. Soins de santé du personnel

Au cours de l'année 2023, le Service infirmier a assuré l'administration des premiers soins de santé au personnel et aux ayants-droits de la Centrale RUZIZI II à MUMOSHO ainsi que le suivi de l'administration des soins dans les formations médicales et les pharmacies ayant des contrats avec la SINELAC. Des cas de transfert dans les hôpitaux en dehors de l'espace CEPGL ont également été effectués suivant les procédures en vigueur. L'administration des soins a été donc effectuée conformément aux dispositions des statuts et des procédures en vigueur à la SINELAC.

La SINELAC c'est aussi son personnel très devoué.
Son abnégation au travail bien-fait est un facteur clé de la croissance de société

LES SERVICES GENERAUX ET AUDIT INTERNE

Services Généraux

Les Services Généraux assurent l'approvisionnement des biens et services nécessaires au bon fonctionnement de la société, planifient et font le suivi de l'exécution des travaux ainsi que la gestion du stock, du charroi et du patrimoine immobilier de la SINELAC.
Au cours de l'exercice 2023, les principales réalisations ont été les suivantes :

- Les travaux de construction de deux maisons jumelées à la cité des cadres de Mumosho pour un montant de 130 920 USD
- Les travaux de construction d'un bloc de laboratoire et de 20 toilettes extérieures à la cité des cadres de Mumosho pour un montant de 50 870,71 USD
- Les travaux de réhabilitation des maisons, de la cantine et ajout de deux chambres sur deux maisons à deux chambres pour un montant de 132 634 USD
- Construction des toilettes extérieures de l'école de Mumosho pour un montant de 26 050,75 USD
- Les travaux d'aménagement du terrain de basket, éclairage du terrain et de la route qui mène vers le PM II et application de la peinture aux maisons d'habitation des agents et construction des toilettes extérieures au PMII pour un montant de 51 608,22 USD
- Fourniture et installation des caméras de surveillance pour un montant de 83 432 USD
- Les travaux de Génie civil sur les pylônes de la ligne haute tension 110KV d'un montant de 14980 USD
- Fourniture des pièces des rechanges à la Centrale Ruzizi II d'un montant de 231 391.02 USD
- La commande d'un barrage flottant en amont de la prise d'eau de la Centrale Hydroélectrique Ruzizi II avec un montant de 487 192,19 USD
- La commande des armoires de protections et du système complet d'excitation modernises de groupe 1 de la Centrale Hydroélectrique de Ruzizi II pour un montant de 546 602,00 USD
- La commande d'un dégrilleur hydraulique complet avec accessoires à la prise d'eau d'un montant de 797 847,10 USD
- Audit externe de la SINELAC pour une période de 10 ans, de 2012 jusqu'à 2023 d'un montant de 165 090 USD
- Le recrutement d'une maison de contrôle, de suivi et de surveillance des travaux de curage des lacs amont et aval de la Centrale Hydroélectrique Ruzizi II d'un montant de 93 086 USD
- Les travaux de renouvellement de la peinture de la centrale à tous les niveaux et remplacement de carreaux dans la salle de commande d'un montant de 29 896,86 USD

Audit interne

Dans le but de renforcer la bonne gestion de la société, seize missions d'audit ont été réalisées. En plus de ces missions, l'Auditeur Interne a également participé dans d'autres activités ou commissions à savoir :

- Mise à jour des textes statutaires à savoir le Règlement financier, le Statut du personnel et le Règlement d'entreprise ;
- Analyse des cas de litiges fonciers ;
- Formation sur le module intitulé « audit interne avancé » ;
- Travaux de réconciliation des comptes avec le Ministère des Finances du Rwanda et l'EUCL ;
- Echange sur la problématique des cotisations sociales avec l'équipe de la CNSS dans la commission des experts ;
- Analyse de la réclamation du solde du décompte final d'un ancien agent.

LE CADRE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le cadre environnemental de la SINELAC s'applique aux activités de réaménagement et de reboisement dans la concession de la société pour la lutte contre la dégradation de l'environnement sur les flancs qui entourent le barrage Hydroélctrique Ruzizi II à MUMOSHO, prévenir toute détérioration de l'état des ressources en eau de surface et en eau souterraine. C'est dans ce cadre qu'un protocole d'accord avait été signé entre la SINELAC et l'Université Evangélique d'Afrique (UEA). Plusieurs activités ont été réalisées en 2023, notamment la plantation des arbres, le curage des fossés d'infiltration, le fauchage effectué sur 25 hectatres sur la partie de prise d'eau et sur la partie en aval de l' éboulement ainsi que le paillage pour préserver l'humidité autour de la plante.

Dans le cadre social, la SINELAC a soutenu diverses activités dans les trois Etats contractants durant l'exercice 2023. En RDC, la SINELAC a aidé à financer la construction de l'école sécondaire de BURHEMBO et ses dépendants (toilettes et réservoirs d'eau). Au Burundi, la SINELAC a financé la Commune de BUGANDA et la Commune de GIHANGA, pour acquérir les bancs écoliers en vue d'améliorer le taux de réussite. Au Rwanda, l'intervention de la SINELAC a consisté en l'appui financier apporté à l'hôpital de GIHUNDWE notamment pour la rémunération des médecins spécialistes.

← Hopital de GIHUNDWE

Institut BURHEMBO innauguré en 2023 →

← Cérémonie de remise des Bancs à la Commune de BUGANDA et GIHANGA

LES FINANCES

Tarifications
Exécution Bugétaires

LE TARIF DE LA SINELAC

Le tarif appliqué sur l'énergie vendue aux trois SNE est passé de 22 DTS par MWh à 35 DTS par MWh en 2023. Cela a permis à la SINELAC de faire face aux besoins d'exploitation de la Centrale et le fonctionnement de la Société.

EXECUTION BUDGETAIRE

En 2023, les réalisations du budget des produits ont été de 9 636 415,24 DTS soit un taux de réalisation de 119% comparativement aux prévisions de 7 861 000 DTS. Les réalisations du budget des engagements (fonctionnement et investissements) ont été de 6 240 149 DTS, soit 89% des prévisions d'ordre de 6 984 447 DTS.

Le tableau suivant illustre l'exécution du budget en 2023 en DTS comparativement à l'année 2022 :

LIBELLES	2023			2022		
	PREVI-SIONS	**REALISA-TIONS**	**TAUX DE REALISATION EN %**	**PREVISIONS**	**REALISATIONS**	**TAUX DE REALISATION EN %**
BUDGET DE FONCTION-NEMENT	4 354 103	3 775 618	87%	3 715 890,01	3 487 036,20	93,84%
BUDGET D'IN-VESTISSE-MENT	2 630 344	2 464 531	94%	1 842 866,00	1 710 439,33	92,81%
TOTAL	6 984 447	6 240 149	89%	5 558 756,01	5 197 475,53	93,50%

04

LES CONCLUSIONS

En tissant ensemble les fils de nos succès passés, SINELAC se dresse à l'aube d'une nouvelle ère, prête à illuminer les horizons de demain avec audace et innovation.

...En définitive,

Malgré des conditions d'exploitation difficiles liées essentiellement à la vétusté des équipements, la **SINELAC** a atteint une production brute de 237 432,10 Mwh grâce aux efforts consentis dans la maintenance des groupes et des équipements connexes. Il s'agit d'une production record du fait que c'est la deuxième fois que la SINELAC enregistre une telle production depuis la mise en service de la centrale.

N'eut été les pertes de change constatées sur la trésorerie, le resultat de l'exercice 2023 serait positif de 2 111 190.55 DTS .

La protection de la concession environnant le lac de retenue et de restitution s'est poursuivie bien que cet effort devrait être élargi sur tous les versants de la retenue de la Centrale pour ne pas neutraliser les efforts déjà entrepris par la SINELAC en faisant les travaux de curage du lac de retenue.

Toutefois, malgré les efforts fournis dans la maintenance de la Centrale Ruzizi II et du Poste Mururu II, la nécessité et l'urgence de leur réhabilitation s'impose pour garantir une fourniture continue de l'énergie électrique aux trois sociétés nationales d'électricité.

PERSPECTIVES

“La SINELAC et ses agents, sous la houlette de son comité de Direction regarde vers l’avenir avec une vision claire et une détermination inébranlable, prête à naviguer sur les vagues du progrès et à saisir les opportunités de demain.”

SUR LE PLAN TECHNIQUE

Pour garantir la fourniture continue de l'énergie aux trois SNE clients de la SINELAC, la réhabilitation de la Centrale Ruzizi II et du Poste Mururu II reste une impérieuse nécessité.

En attendant la réalisation de la réhabilitation complète de la Centrale Ruzizi II et du Poste Mururu II, les efforts de fiabilisation des groupes de la centrale déjà engagés sur base des études techniques de réhabilitation ainsi que d'autres travaux prioritaires, sur fonds propres vont se poursuivre . Le suivi de la réalisation des travaux du curage de lac de retenue sera également assuré.

SUR LE PLAN FINANCIER

Au niveau comptable, la tâche sur le plan comptable sera d'acter les mesures prises en rapport avec la restructuration comptable et financière de la SINELAC, s'assurer de l'utilisation optimale des outils de gestion intégrée. L'objectif à atteindre est d'optimiser une gestion efficace, fiable et complète de l'information technique, administrative, commerciale, comptable et financière. Cet objectif devrait permettre de fiabiliser les informations pour la détermination des indicateurs clés de performance (KPI). Pour ce faire, il sera revu les processus et les procédures de contrôle interne en place pour permettre d'assurer la fiabilité des données de base. Il faudra assurer que toutes les écritures comptables sont conformes aux ententes de restructuration qui ont adoptées et que les composantes du bilan sont supportées par un inventaire documentaire justifiant tous les soldes apparaissant au bilan d'ouverture (inventaires physiques et valorisation des stocks et des immobilisations, confirmation des soldes dus des SNE, les dettes envers les tiers, etc.

En rapport avec la gestion du budget, il sera mis en place un suivi budgétaire en utilisant au maximum les fonctionnalités du progiciel SAGE. La programmation et le formatage des rapports dans B-reporting devraient permettre d'éditer tous les rapports de gestion nécessaires pour suivre les réalisations via les budgets. Ainsi, la SINELAC sera en mesure de suivre la gestion et expliquer les écarts et les mesures correctives à mettre en place. Sur cette base, la préparation des rapports périodiques destinés aux organes statutaires pour l'approbation sera faite dans les délais réglementaires.

Des efforts devront également se poursuivre notamment pour :

1. L'obtention de la conversion en devises des dépôts bancaires disponibles en Francs Burundais ;
2. Le recouvrement des créances clients en rapport avec les arriérés et les consommations courantes ;
3. La recherche d'une décision définitive des prêts rétrocédés par les Etats lors du lancement du projet de construction de la Centrale Ruzizi II ;
4. Un traitement équitable de la SINELAC par les trois Etats contractants de la SINELAC en rapport avec la gestion des dettes rétrocédées et les taxes sur les opérations.

I

ANNEXES

BILAN DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023 : ACTIF (en DTS)

ACTIF						
REF	**LIBELLE**	**NOTES**	**BRUT 2023**	**AMORTISSEMENT/ PROVISION 2023**	**NET 2023**	**NET 2022**
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	39 875,39	26 627,89	13 247,50	8 125,98
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		39 875,39	26 627,89	13 247,50	8 125,98
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	117 697 204,68	64 764 918,80	52 932 285,88	24 404 766,80
AJ	Terrains dont Placement en Net		12 172 326,30		12 172 326,30	1 120 920,96
AK	Bâtiments dont Placement en Net		55 807 265,55	36 020 071,90	19 787 193,65	1 367 963,06
AL	Aménagements, agencements et installations		42 877 800,13	26 527 687,20	16 350 112,93	18 603 138,73
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		6 227 741,05	1 762 712,16	4 465 028,89	3 187 347,87
AN	Matériel de transport		612 071,65	454 447,54	157 624,11	125 396,18
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	3	169 018,94		169 018,94	235 318,42
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	0,00	0,00	0,00	0,00
AR	Titres de participation					
AS	Autres immobilisations financières					
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		117 906 099,01	64 791 546,69	53 114 552,32	24 648 211,20
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5				
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	880 068,44	12 436,25	867 632,19	493 483,59
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		77 661 234,19	0,00	77 661 234,19	78 292 880,24
BH	Fournisseurs avances versées	17	189 472,06		189 472,06	46 882,30
BI	Clients	7	75 674 311,04		75 674 311,04	76 020 192,56
BJ	Autres créances	8	1 797 451,09		1 797 451,09	2 225 805,38
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		78 541 302,63	12 436,25	78 528 866,38	78 786 363,83
BQ	Titres de placement	9			0,00	0,00
BR	Valeurs à encaisser (Crédocs)	10	728 541,97		728 541,97	204 748,34
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	24 021 334,81		24 021 334,81	27 328 741,61
BT	TOTAL TRESORERIE ACTIF		24 749 876,78	0,00	24 749 876,78	27 533 489,95
BU	Ecart de conversion-Actif	12				
BZ	**TOTAL GENERAL**		**221 197 278,42**	**64 803 982,94**	**156 393 295,48**	**130 968 064,98**

BILAN DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023 : PASSIF (en DTS)

PASSIF				
REFFERENCE	LIBELLE	NOTES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
CA	Capital	13	12 000 000,00	12 000 000,00
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14		
CE	Ecarts de réévaluation	3E	29 952 405,72	1 120 920,96
CF	Réserves indisponibles	14		
CG	Réserves libres	14		
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	-29 301 354,59	-27 728 926,05
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice+ ou perte-)		-5 163 963,85	-1 572 428,54
CL	Subventions d'investissement	15	589 309,20	654 946,77
CM	Provisions réglementées	15		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		8 076 396,48	-15 525 486,86
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	470 345,36	665 723,68
DB	Dettes de location acquisition	16		
DC	Provisions pour risques et charges	16		
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		470 345,36	665 723,68
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		8 546 741,84	-14 859 763,18
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7		
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	102 225,90	16 428,65
DK	Dettes fiscales et sociales	18	22 974,27	38 964,20
DM	Autres dettes	19	147 721 353,47	145 772 435,31
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		147 846 553,64	145 827 828,16
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		
DT	TOTAL TRESORERIE PASSIF		0,00	0,00
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	**TOTAL GENERAL**		**156 393 295,48**	**130 968 064,98**

TABLEAU DEFINITIF DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

REF	LIBELLES			NOTE	EXERCICE CLOS AU 31/12/2023	EXERCICE CLOS AU 31/12/2022
TA	Ventes de marchandises	A	+	21		0,00
RA	Achats de marchandises		-	22		0,00
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6		0
XA	**MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)**				0,00	0,00
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	8 109 383,80	4 319 353,72
TC	Travaux, services vendus	C	+	21		0,00
TD	Produits accessoires	D	+	21		0,00
XB	**CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B +C+D)**				8 109 383,80	4 319 353,72
TE	Production stockée (ou déstockage)		+	6		0,00
TF	Production immobilisée		+	21		0,00
TG	Subventions d'exploitation		+	21		0,00
TH	Autres produits		+	21	209 862,01	4 042,88
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12		0,00
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22		0,00
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6		
RE	Autres achats		-	22	-350 544,46	-213 687,78
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	179 657,79	-333 423,17
RG	Transports		-	23	-7 710,25	-11 843,21
RH	Services extérieurs		-	24	-1 427 069,96	-1 599 884,89
RI	Impôts et taxes		-	25	-122 665,12	-110 895,48
RJ	Autres charges		-	26	-558 311,82	-408 449,98
XC	**VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RB)+(Somme TE à RJ)**				6 032 601,99	1 645 212,09
RK	Charges de personnel		-	27	-2 048 038,72	-1 981 100,82
XD	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)**				3 984 563,27	-335 888,73
TJ	Reprises d'amortissements, de provisions et dépréciations		+	28	65 637,57	245 146,76
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C & 28	-1 629 102,55	-2 343 908,73
XE	**RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)**				2 421 098,29	-2 434 650,70
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	1 519 226,52	2 672 506,85
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28		41 726,22
TM	Transferts de charges financières		+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilés		-	29	-9 032 534,74	-1 437 745,66
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C & 28		
XF	**RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)**				-7 513 308,22	1 276 487,41
XG	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)**				-5 092 209,93	-1 158 163,29
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	8 366,23	32 100,53
TO	Autres Produits HAO		+	3D		2 486,84
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D		
RP	Autres Charges HAO		-	3D	-80 120,15	-448 852,62
XH	**RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)**				-71 753,92	-414 265,25
RQ	Participation des travailleurs		-	3D		
RS	Impôts sur le résultat		-	18		
XI	**RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)**				-5 163 963,85	-1 572 428,54

FLUX DE TRESORERIE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

REF	LIBELLES		Note	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
ZA	**Trésorerie nette au 1erjanvier (Trésorerie actif N-1 -Trésorerie passif N-1)**	A		**27 533 489,95**	**27 005 079,21**
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	**Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)**			-3 608 865,10	452 506,68
FB	- Actif circulant HAO (1)			0,00	0,00
FC	- Variation des stocks			-179 657,79	333 423,17
FD	- Variation des créances			-643 661,81	-1 867 631,86
FE	+ Variation du passif circulant(1)			2 018 561,67	929 066,73
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+F-C+FD+FE):			**1 195 242,07**	**-605 141,96**
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)**	B		**-2 413 623,03**	**-152 635,28**
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			-11 287,87	-5 725,73
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			-367 068,5	654 671,22
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			0	0
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			8 366,23	32 100,53
FJ	**+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières**			0	0
ZC	**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)**	C		**-369 990,14**	**681 046,02**
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			0,00	0,00
FL	+ Subventions d'investissement reçues			0,00	0,00
FM	- Prélèvements sur le capital			0	0
FN	- Dividendes versés			0	0
ZD	**Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)**	D		**0,00**	**0,00**
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
FO	+ Emprunts			0,00	0,00
FP	+ Autres dettes financières			0	0
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			0	0
ZE	**Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (Somme FO à FQ)**	E		0,00	0,00
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)**	F		0,00	0,00
ZG	**VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)**	G		-2 783 613,17	528 410,74
ZH	**Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)** **Contrôle: Trésorerie actif N - Trésorerie passif N**	H		**24 749 876,78**	**27 533 489,95**

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LA CENTRALE RUZIZI II DEPUIS 1990

ANNEE	PROD. BRUTTE	EXPORT.	REGIDESO		SNEL		EUCL	
1990	128,207.0	125,858.14	16,608.00	13.20%	20,679.14	16.43%	88,571.0	70.37%
1991	114,360.0	111,241.47	23,094.00	20.76%	6,855.47	6.16%	81,292.0	73.08%
1992	131,720.0	128,370.62	38,299.00	29.83%	10,889.62	8.48%	79,182.0	61.68%
1993	181,112.0	176,868.42	33,935.00	19.19%	41,047.42	23.21%	101,886.0	57.61%
1994	126,450.0	123,657.00	47,346.00	38.29%	40,147.00	32.47%	36,164.0	29.25%
1995	117,790.0	115,243.00	21,210.00	18.40%	42,404.00	36.80%	51,629.0	44.80%
1996	122,733.0	120,310.00	186.00	0.15%	47,271.00	39.29%	72,853.0	60.55%
1997	119,341.0	115,897.07	18,879.00	16.29%	38,609.07	33.31%	58,409.0	50.40%
1998	111,430.0	108,685.01	14,465.00	13.31%	50,626.01	46.58%	43,594.0	40.11%
1999	145,976.0	142,299.24	30,032.00	21.10%	57,991.24	40.75%	54,276.0	38.14%
2000	171,701.0	167,497.17	20,466.00	12.22%	69,447.17	41.46%	77,584.0	46.32%
2001	185,629.0	181,186.25	1,621.00	0.89%	80,069.25	44.19%	99,496.0	54.91%
2002	191,855.0	197,151.59	12,348.00	6.26%	58,068.59	29.45%	126,735.0	64.28%
2003	209,949.0	205,823.68	30,893.00	15.01%	60,864.68	29.57%	114,066.0	55.42%
2004	212,229.0	206,490.10	42,329.00	20.50%	72,771.10	35.24%	91,390.0	44.26%
2005	189,324.0	184,497.74	51,116.00	27.71%	68,817.74	37.30%	64,564.0	34.99%
2006	136,093.0	132,640.13	42,077.00	31.72%	49,779.13	37.53%	40,784.0	30.75%
2007	188,086.0	184,522.96	52,277.00	28.33%	67,301.96	36.47%	64,944.0	35.20%
2008	213,834.0	209,062.00	72,024.00	34.45%	73,430.00	35.12%	63,608.0	30.43%
2009	181,589.4	177,287.10	63,161.00	35.63%	66,788.10	37.67%	47,338.0	26.70%
2010'	213,954.5	208,659.00	73,499.00	35.22%	70,174.00	33.63%	64,986.0	31.14%
2011	218,661.0	213,526.90	79,612.00	37.28%	81,587.90	38.21%	52,327.0	24.51%
2012	233,967.6	213,458.97	79,535.00	37.26%	81,587.97	38.22%	52,336.0	24.52%
2013	236,612.9	231,272.58	80,340.00	34.74%	79,782.58	34.50%	71,150.0	30.76%
2014	201,708.0	197,003.40	68,701.00	34.87%	67,316.40	34.17%	60,986.0	30.96%
2015	207,582.6	202,552.60	71,013.00	35.06%	67,357.60	33.25%	64,182.0	31.69%
2016	242,137.1	236,902.93	94,375.00	39.84%	89,461.93	37.76%	53,066.0	22.40%
2017	178,196.3	174,161.97	63,363.00	36.38%	63,938.97	36.71%	46,860.0	26.91%
2018	195,378.4	190,843.38	62,709.00	32.86%	64,030.38	33.55%	64,104.0	33.59%
2019	191,785.5	187,198.83	64,807.00	34.62%	60,457.83	32.30%	61,934.0	33.08%
2020	224,417.6	218,329.63	66,199.00	30.32%	74,982.63	34.34%	77,148.0	35.34%
2021	229,580.20	224,137.41	75,665.00	33,73%	72,426.41	32.24%	76,210.00	33,98%
2022	210,130.0	196,532.26	69,215.0	35,22%	61,927. 26	31.51%	65,390	33,27%
2023	237,432.1	232,465.68	81,561.00	35,09%	71,118.68	30,59%	79,786.0	34,32%

01 Avénue VAMARO, Bukavu, République Démocratique du Congo

info@sinelac.org
www.sinelac.org